Élections municipales 2025

Ça change quoi dans nos vies ?

# Qui sommes-nous ?

Fondé en 1981, le Mouvement d’éducation populaire et d’action communautaire du Québec (MÉPACQ) regroupe 11 tables régionales en éducation populaire autonome, qui rassemblent à leur tour plus de 330 groupes populaires et communautaires autonomes répartis partout à travers le Québec. Par le moyen de l’éducation populaire, nous travaillons ensemble à la transformation sociale de manière à faire émerger la solidarité et la justice sociale dans notre société.

Nos coordonnées :

6839 rue Drolet, Bureau 305

Montréal (Qc) H2S 2T1

Téléphone : (514) 843-3236

Courriel : info@mepacq.qc.ca

Site internet : www.mepacq.qc.ca

# À qui s’adresse ce guide ?

Ce guide s’adresse à tous les organismes qui se consacrent à l’éducation populaire. Il présente un tour d’horizon du pouvoir municipal et de son impact sur notre quotidien.

# Attention!

Le MÉPACQ ne favorise aucun parti politique, ni candidature en particulier. Cependant, il vise la redistribution de la richesse, l’amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables et revendique des mesures concrètes pour un mode de vie respectueux de l’environnement. Le MÉPACQ s’oppose ouvertement aux politiques néolibérales, aux coupes dans les programmes sociaux, à la privatisation et la tarification des services publics. Le MÉPACQ s’oppose au sexisme, au racisme et à toute autre forme d’oppression ou de discrimination.

# Table des matières

[**Qui sommes-nous ? 1**](#_607obbyojhr4)

[**À qui s’adresse ce guide ? 1**](#_w7nivprm3pvf)

[**Attention! 1**](#_n19apa5p4d6i)

[**Table des matières 2**](#_m4kay35399he)

[**Les territoires autochtones 3**](#_4r3wrpt8j84d)

[**1- Mieux comprendre la vie démocratique municipale 4**](#_3u8jgfwpyl9)

[C’est quoi une municipalité? 4](#_ffvxa7yxcszl)

[La démocratie et les élections municipales c’est quoi? 4](#_hvadfefqbv7a)

[Comment fonctionne la municipalité? 5](#_s4wltjwtpeg)

[Une journée dans une municipalité 6](#_ebkpycstopkl)

[Le financement des municipalités 1 6](#_21iq4od4bugf)

[Les paliers, qui fait quoi? 7](#_r79e1brhxlww)

[Les arrondissements et les agglomérations 7](#_iqy6mex8dwtp)

[Les arrondissements 8](#_3ox1zokfixa8)

[Les agglomérations 8](#_wwg589kojo62)

[Les régions et les municipalités 8](#_vy3yvku6y5fv)

[Les municipalités régionales de comté (MRC) 8](#_enwaa61dzm41)

[Les communautés métropolitaines 9](#_p6sig742a3dt)

[Des exemples pour mieux comprendre les instances! 9](#_2nx6qwpsrtgi)

[Plus que des services, un milieu de vie! 9](#_pycrkawce0af)

[**2- Des enjeux de participation 11**](#_i58j44t9a4x7)

[Un faible taux de participation 11](#_471csv59z8qr)

[Des élections sans opposition 11](#_vubn3qggbya5)

[Un mauvais climat qui nuit à la participation 11](#_czmhohi15ysa)

[Voter ou ne pas voter? 12](#_u0milkr1zx6u)

[**3- Des enjeux de représentativité 14**](#_xp0jilqm7t0s)

[Discriminations systémiques et sous-représentation 14](#_ywydbdhf6q74)

[**4- Des enjeux sociaux importants 15**](#_rhg418ppe4jz)

[Environnement et justice climatique 15](#_v7690j6yb973)

[Logement 16](#_74rpxrxpqy5m)

[Transport collectif 16](#_8fpkw2lrum7m)

[Droit de manifester 17](#_xpn73q2h5gox)

[Égalité 18](#_x55zfee15fiu)

[Culture, sport et loisir 18](#_d0w99ahdh8y3)

[**5- Les relations entre les municipalités et les organismes communautaires 20**](#_w3gnrlvqt2tm)

[**6- Participez à la vie démocratique de votre municipalité 22**](#_b7lfq85hg4i9)

[**7- Atelier “ Ma participation citoyenne ” 23**](#_pcph8kr8fzkf)

[**Pour en savoir plus 25**](#_6gb1cxo2ptcc)

[**Pour organiser un atelier ou une activité dans votre organisme, renseignez-vous auprès de votre table régionale d’éducation populaire : 27**](#_c5oi72w1k7bv)

# Les territoires autochtones

Le Québec a été fondé sur des territoires déjà occupés par de nombreuses communautés autochtones. Ces premiers peuples ont leurs propres gouvernances traditionnelles et moyens de prendre des décisions. Pour remplacer ces pratiques et les assimiler, le gouvernement fédéral a instauré la *Loi sur les Indiens* en 1876, qui impose une autre structure politique aux communautés, instaurant les réserves et les conseils de bande : des façons de faire très loin des leurs et contraires à leurs valeurs.

Cette loi, propre au peuple colonisateur, régit encore aujourd’hui la politique dans les communautés autochtones et provoque souvent des rapports de force et de confrontation. Malgré ce cadre colonial, plusieurs communautés persévèrent à faire vivre leurs valeurs et leurs pratiques avec des initiatives communautaires et démocratiques.

Connaissez-vous les 11 nations autochtones du Québec?

* les W8banakiak (anciennement les Abénakis)
* les Anishinaabeg
* les Atikamekw,
* les Eeyou (anciennement les Cris),
* les Wendat (anciennement les Hurons-Wendats),
* les Innus
* les Wolastoqiyik (anciennement les Malécites),
* les Mi’kmaq
* les Kanien'keha:ka (anciennement les Mohawks)
* les Naskapi.
* les Inuits

# 

# 1- Mieux comprendre la vie démocratique municipale

## **C’est quoi une municipalité?**

**La municipalité** c’est la ville ou le village où tu habites, comme Val-D’or, Victoriaville, Montréal, Joliette, Chute-aux-Outardes.

**La municipalité** c’est le gouvernement de proximité qui s’occupe d’un territoire et offre des services à la population qui y habite.

Le Québec compte environ 1100 municipalités de toutes les tailles.

Les différences entre les municipalités sont importantes.

* Montréal, Québec et Laval sont les trois grandes villes comptant le plus de personnes au Québec.
* Une trentaine de villes ont de 25 000 à 100 000 habitantes et habitants par exemple : Magog, Rouyn-Noranda ou Boucherville.
* Environ 700 villages ont moins de 2 000 personnes.

*Saviez-vous que….*  
Juridiquement, les municipalités sont des « créatures du gouvernement provincial ».   
Cela veut dire que c’est le gouvernement provincial qui peut faire des lois pour encadrer les municipalités. Près d'une cinquantaine de lois et chartes encadrent le monde municipal québécois. La Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec sont les plus importantes. D'autres lois viennent régir des sujets précis, par exemple l’urbanisme, l’environnement ou les pouvoirs municipaux.

## **La démocratie et les élections municipales c’est quoi?**

La municipalité est dirigée par des personnes élues : le maire ou la mairesse et les conseillers et conseillères municipaux. Leur nombre varie selon la taille de la ville ou du village.

Les petites municipalités comptent un maire ou une mairesse et normalement six conseillers ou conseillères. Dans les plus grandes, comme à Montréal, il y a 103 conseillères et conseillers municipaux. À la ville de Québec, il y en a 21.

Ces personnes forment le conseil municipal. Leur rôle est de représenter la population et de veiller à l’administration de la municipalité ainsi qu’au bien-être collectif de ses habitantes et habitants.

Le Québec compte environ 8000 maires, mairesses et personnes conseillères.

*Saviez-vous…qu’on passe de 6 à 4 conseillers minimum?*  
Le recrutement est de plus en plus difficile pour combler les postes de conseillers dans les municipalités de moins de 2000 personnes résidentes. Le gouvernement provincial a adopté une nouvelle loi en 2024 qui permet maintenant aux municipalités de moins de 2000 personnes de faire la demande pour réduire leur nombre de sièges au conseil municipal. Elles pourront maintenant passer de six à quatre personnes conseillères.

Les citoyennes et les citoyens choisissent leurs représentants en votant lors des élections municipales.

Les candidates et les candidats présentent leur programme durant la campagne électorale. À cette étape, ils expliquent ce qu’ils voudraient faire pour leur municipalité. Les personnes candidates peuvent être dans un parti politique municipal (surtout dans les grandes villes) ou indépendante. On vote pour élire le ou la mairesse ainsi que les conseillers et conseillères. La population choisit ceux ou celles qui représentent le mieux ses idées et ses valeurs.

Depuis 2005, les élections générales se tiennent à date fixe dans toutes les municipalités du Québec

L’élection municipale est le premier dimanche de novembre tous les 4 ans. Les prochaines sont prévues le **2 novembre 2025.**

Au cours de ces 4 ans, un poste peut devenir vacant et déclencher des élections partielles municipales dans la ville ou le village.

## **Comment fonctionne la municipalité?**

Les personnes élues gèrent la municipalité ensemble au sein du conseil municipal. Des séances du conseil ont lieu chaque mois.

Les réunions du conseil sont ouvertes au public. Ainsi, les citoyens et citoyennes peuvent y poser des questions ou encore y déposer des pétitions.

Le conseil prend les décisions importantes pour organiser la vie dans la municipalité. Il vote les règlements, décide des projets à faire, etc.

Le conseil peut décider, par exemple, de diminuer les limites de vitesse dans un quartier, d’implanter une collecte de compost, de rénover un parc ou de donner un contrat pour la voirie.

Ensuite, c’est le directeur général ou la directrice générale qui s’occupe d’organiser l’application de ce qui a été voté. C’est le ou la fonctionnaire principale de la municipalité. Cette personne n’est donc pas élue. Elle assure aussi les communications entre le conseil municipal et les autres fonctionnaires et employées et employés.

Finalement, les employées et employés municipaux s’occupent de tout mettre en œuvre.

## **Une journée dans une municipalité**

Au quotidien, on utilise plusieurs services municipaux.

* En déjeunant, j’apprends dans le journal que la municipalité a acheté un terrain pour construire du **logement social**.
* Avant mon départ pour le travail, **la déneigeuse** passe sur ma rue.
* Je salue ma collègue qui descend de **l’autobus.**
* Je prends un verre d’**eau potable** du robinet lors de ma pause.
* Je marche sur le **trottoir** pour aller me chercher un lunch.
* En soirée, nous avons le choix d’aller à la **bibliothèque** ou au **parc** avec les enfants.
* Je dépose mes **déchets ménagers,** le **recyclage** ou le **compost** sur le bord de la route.
* En fin de semaine, nous avons plusieurs options de **loisirs** : jouer au **Dekhockey**, aller à la **piscine** ou assister à un **spectacle** en plein air organisé par la municipalité.

## **Le financement des municipalités**

La majorité des revenus des municipalités au Québec provient des taxes foncières payées par les propriétaires d’immeubles situés sur leur territoire (commerces, résidences, usines, entreprises, etc.). Vient ensuite des transferts d’argent du gouvernement provincial et la tarification des services à la population. Lors du pacte fiscal de 2019 entre les municipalités et la province de Québec, une petite portion de la taxe de vente du Québec (TVQ) a été ajoutée aux transferts.

La taxation et la tarification sont les seuls moyens de financement dont les municipalités ont le contrôle. Elles peuvent soit augmenter les coûts des services ou augmenter la taxe foncière.

Depuis quelques années, les municipalités du Québec assument un nombre croissant de responsabilités, notamment en matière de développement économique, de services aux personnes et d’adaptation aux changements climatiques. La pression est forte pour augmenter les taxes et tarifer davantage les services.

Ce sont les personnes vivant en situation de pauvreté qui sont désavantagées puisque ces moyens ne tiennent pas compte des revenus des personnes.

C’est également un problème au niveau de la protection de l’environnement. Pour augmenter ses revenus en taxe, une municipalité doit augmenter le nombre de propriétés et de terrains exploités, parfois au détriment des terres agricoles, des milieux humides et des zones protégées.

La réalisation de nouveaux logements sociaux n’est pas non plus favorisée dans ce contexte fiscal, car des projets de construction de condos de luxe sont une meilleure source de revenus à long terme pour une municipalité.

## **Les paliers, qui fait quoi?**

Les municipalités se trouvent dans la province du Québec qui est dans le Canada. Chaque palier de gouvernement à des compétences et des responsabilités.

Fédéral - Canada

* Armée
* Assurance-emploi
* Lois criminelles
* Monnaie et banques
* Service de poste

Provincial - Québec

* Aide sociale
* Éducation
* Lois civiles
* Santé et services sociaux
* Ressources naturelles

Municipal - La ville ou le village

* Sports et loisirs
* Entretien des routes, des trottoirs et des pistes cyclable
* Collecte des déchets, du recyclage et du compost
* Service d’incendie
* Gestions des eaux usées

## **Les arrondissements et les agglomérations**

En 2002, le gouvernement provincial réorganise et fusionne obligatoirement plusieurs municipalités québécoises. Ce projet suscite la controverse et touche de nombreuses villes : Montréal, Québec, Gatineau, Longueuil, Lévis, etc. En 2006, le gouvernement suivant donne la possibilité aux municipalités qui s’étaient senties lésées d’entreprendre un processus de défusion.

*L’exemple de Gatineau*  
La ville de Gatineau d’aujourd’hui est le résultat de la fusion en 2002 de l’ancienne ville de Gatineau et des villes d’Aylmer, de Buckingham, de Hull et de Masson-Angers. Ces anciennes municipalités n’ont pas défusionnées en 2006. Bien que les gens utilisent encore ces noms pour parler d’un secteur de la ville fusionnée de Gatineau, elles ne sont plus des municipalités.

Ces fusions et défusions sont une des raisons de la création des arrondissements et des agglomérations dans certaines villes du Québec.

### Les arrondissements

À la suite des fusions, pour conserver les particularités et l’identité locales et gérer les services de proximité, 8 municipalités au Québec sont divisées en arrondissements. C’est en quelque sorte des ‘’sous-villes’’ dans une plus grande ville. Par exemple, la municipalité de Saguenay se compose de trois arrondissements : [Chicoutimi](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chicoutimi), [Jonquière](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jonqui%C3%A8re) et [La Baie](https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Baie).

### Les agglomérations

Les agglomérations sont composées des municipalités qui avaient été fusionnées en 2002, mais qui se sont défusionnées en 2006. C’est un regroupement de municipalités qui s’allient pour faire une gestion commune de certains services municipaux. Par exemple, les différentes municipalités qui forment l’agglomération peuvent décider de gérer ensemble le transport collectif ou les déchets.

Aujourd'hui, on compte 11 agglomérations qui regroupent 41 municipalités au Québec. Par exemple, les municipalités de [Boucherville](https://fr.wikipedia.org/wiki/Boucherville), de [Brossard](https://fr.wikipedia.org/wiki/Brossard_(ville)), de [Longueuil](https://fr.wikipedia.org/wiki/Longueuil), de [Saint-Lambert](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Lambert_(Mont%C3%A9r%C3%A9gie)) et de [Saint-Bruno-de-Montarville](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Bruno-de-Montarville) font partie de l’agglomération de Longueuil.

## **Les régions et les municipalités**

Dans les années 1970, l’idée apparaît de mettre en commun les ressources municipales d’une région pour permettre d’offrir davantage de services aux gens.

On crée alors les communautés urbaines et les municipalités régionales de comté (MRC).

### Les municipalités régionales de comté (MRC)

Une MRC regroupe plusieurs municipalités voisines. Cette instance a été créée pour faciliter la mise en commun et la gestion des décisions au niveau régional.

Chaque MRC est dirigée par un conseil où se rassemblent les maires et mairesses des municipalités locales membres. Celui-ci est dirigé par un préfet ou une préfète, qui peut être élu par les membres du conseil ou par les citoyens et citoyennes de la MRC.

### Les communautés métropolitaines

Au Québec, il existe deux communautés métropolitaines: la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Elles sont créées pour développer une vision partagée du développement régional.

La communauté métropolitaine de Montréal regroupe 82 municipalités où vivent 4 millions de personnes. Elle comprend notamment Mirabel, Laval, Montréal, Contrecoeur, Longueuil, etc.

La Communauté métropolitaine de Québec regroupe 28 municipalités, dont Québec et Lévis. Elle compte une population de plus de 805 000 habitants.

### Des exemples pour mieux comprendre les instances!

Le bureau de la Table des groupes populaires de la Côte-Nord se trouve dans…  
la **municipalité** de Baie-Comeau   
dans la **MRC** de Manicouagan.

Le bureau du MÉPACQ se trouve dans…  
l’**arrondissement** de Rosemont–La Petite-Patrie  
dans la **municipalité** de Montréal

dans l’**agglomération** de l’île de Montréal

au sein de la **Communauté métropolitaine** de Montréal (CMM)

Êtes-vous capable de faire le même exercice avec votre logement ou les bureaux de l’organisme que vous fréquentez ?

## **Plus que des services, un milieu de vie!**

Le déneigement et les poubelles sont ce qui est le plus visible des municipalités. Cependant, elles ont un rôle de proximité très important à jouer sur plein d’enjeux sociaux. Pour ce faire, elles peuvent participer à différents programmes et se doter de statuts et de politiques qui démontrent leur volonté de faire de leur municipalité un meilleur endroit où vivre.

Ces programmes peuvent prendre toutes sortes de formes, en voici deux exemples :

* **Ville amie des monarques** : La population des papillons monarques est en chute depuis quelques années. Une initiative du Mexique qui s’est envolée vers les États-Unis et le Québec tente de convaincre les municipalités de mettre en place des mesures afin de permettre de préserver les espaces de vie des monarques. Pour le moment, 100 municipalités du Québec ont été désignées “amies des monarques”.
* **Ville sanctuaire ou ville refuge** : Il s’agit d’une ville qui protège les personnes immigrantes et réfugiées dont les papiers ne sont pas en règle ou qui se trouvent encore dans l’attente d’un statut.

|  |
| --- |
| *Réflexion...*  Tous ces statuts et ces programmes ont-ils réellement un impact sur le bien-être de la population ou s'agit-il plutôt d'engagements vides sans actions concrètes? |

# 

# 

# 2- Des enjeux de participation

## **Un faible taux de participation**

Le taux de participation générale aux élections municipales de 2021 a été de 38.7%. Il était de 44.8% en 2017. Ce taux est bas comparativement aux taux de participation des élections provinciales de 2022 qui était de 66.15 %.

Saviez vous que?   
Le taux de participation le plus élevé est dans les petites municipalités (de moins de 2000 personnes): 54,5 %

## **Des élections sans opposition**

Aux élections de 2021:

8062 postes de maire ou mairesse, de conseillers ou conseillères municipales, préfets et préfètes étaient en élection.   
4974 postes ont été élus sans opposition (61.7%)  
120 postes sont restés vacants (1.4%)

## **Un mauvais climat qui nuit à la participation**

Dans l’actualité, de nombreuses personnes élues disent que le climat de travail s’est détérioré depuis les dernières années. Les élus dénoncent de plus en plus des situations d’intimidation, de harcèlement et de menaces. Elles proviennent d'autres élus, de fonctionnaires ou de la population. Ces situations amènent des personnes à quitter leur fonction. Il faut une approche préventive et globale pour améliorer le climat et la santé démocratique des municipalités.

Mais attention, être interpellé par des organisations et être à l’écoute fait partie du rôle des personnes élues, même si cela peut les agacer ou les confronter. Il ne faut pas confondre cela avec de la violence.

Loi sur la protection des élus  
Pour agir sur ce sujet, en avril 2024, la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, a déposé le projet de loi 57 « visant à protéger les élus et favoriser l’exercice sans entraves de leurs fonctions». Malheureusement, le projet de loi contient des notions trop larges. Elle ne fait pas de différence claire entre les menaces réelles envers des personnes élues et la participation démocratique, l’action politique citoyenne et la contestation sociale.

Les lois pour adresser les comportements violents ou harcelants existent déjà. Cette nouvelle loi floue va seulement créer de nouveaux problèmes pour la liberté d’expression. Elle ne viendra pas diminuer le harcèlement envers les personnes élues. Il faut collectivement identifier les bonnes solutions pour améliorer le climat social.

## Voter ou ne pas voter?

Un aussi faible taux de participation aux élections municipales peut nous faire douter de leur légitimité. En réalité, plusieurs enjeux peuvent expliquer qu'une personne choisisse de ne pas utiliser son droit de vote lors des élections municipales. En voici quelques raisons :

* Parce qu’aucun parti municipal ou qu’aucune personne candidate **ne correspond à ses idées ou ses valeurs**;
* **Par cynisme** : certaines personnes pensent que toutes les personnes candidates se valent et que de voter pour l'une ou pour l'autre ne changera rien.
* **Parce qu'elles ne croient pas en la démocratie représentative** : certaines personnes jugent que le système politique sur lequel repose les conseils municipaux, soit la démocratie représentative, est antidémocratique contrairement à d’autres formes de démocratie ou d’action plus directes. Elles refusent de légitimer un tel système. Leur refus est un geste politique.
* **Par manque de connaissance** : encore trop de personnes ne votent pas parce qu’elles ne comprennent pas les enjeux électoraux ou encore en raison de leur analphabétisme. C'est d'autant plus vrai aux élections municipales. Si les élections fédérales et provinciales sont très médiatisées, les élections municipales ne reçoivent bien souvent qu'une faible couverture médiatique. Il est donc très difficile d'aller chercher l'information nécessaire pour faire un choix éclairé aux urnes. Par ailleurs, la disparition de nombreux médias locaux et la convergence des médias amplifient la difficulté d'obtenir les connaissances utiles pour voter.
* **En raison d'une limitation physique** : bien que certaines mesures soient mises en place dans les municipalités pour offrir des services de transport afin d’aller voter le jour des élections, cela ne permet pas de répondre à tous les besoins particuliers d’accessibilité.
* **Parce qu’elles n’ont pas le droit de vote** : pour avoir le droit de vote, une personne doit avoir 18 ans, être inscrite sur la liste électorale, avoir la citoyenneté canadienne, habiter dans la municipalité ou y avoir une entreprise ou un immeuble ainsi que demeurer au Québec depuis au moins six mois.

|  |
| --- |
| Mais…  Si le manque de participation aux élections municipales était aussi dû à un manque de représentativité au sein des conseils municipaux? |

# 3- Des enjeux de représentativité

## Discriminations systémiques et sous-représentation

Au Québec, les personnes élues dans les municipalités sont encore aujourd’hui en majorité des hommes blancs de plus de 45 ans. Cette situation reflète bien mal la réalité de la population québécoise. Voyons cela.

**Les femmes**

Depuis 2005, chaque élection démontre une légère augmentation de la représentation féminine aux conseils municipaux, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire sachant que les femmes représentent la moitié de la population. En effet, aux dernières élections de 2021, 36.5 % des personnes élues pour l’ensemble des postes en élection étaient des femmes, soit une augmentation de 4 % en comparaison avec l’élection de 2017.

Voici quelques chiffres en rafales:

* 239 mairesses ont été élues, représentant 23.1% des postes de maires en élection.
* 80.2% des maires élus sans opposition sont des hommes qui se représentent pour un 2e, voire un 3e mandat;

**Les jeunes (18 à 34 ans)**

En 2021, les jeunes sont malheureusement très faiblement représentés aux conseils municipaux. Les jeunes composent seulement 8.8 % de toutes les personnes élues, alors que cette tranche d’âge représente 25.3 % de la population du Québec.

|  |
| --- |
| Réflexion…  Il y a un manque de données sur la participation des personnes racisées et des personnes autochtones dans la vie démocratique municipale. Est-ce que le racisme systémique est en cause? |

# 4- Des enjeux sociaux importants

Le palier municipal suscite moins d’intérêt que les autres paliers gouvernementaux. Pourtant, le palier municipal est un gouvernement de proximité qui a des responsabilités importantes et qui touche des enjeux qui ont des impacts concrets dans la vie des gens.

Voici quelques enjeux sociaux importants en vue des prochaines élections.

## **Environnement et justice climatique**

La lutte aux dérèglements climatiques est un enjeu très important de cette campagne électorale.En effet, de plus en plus de municipalités sont affectées par des évènements météorologiques extrêmes (inondations, feux de forêt, canicules, etc.). Elles doivent donc composer avec les conséquences des ces changements climatiques, protéger leur population et s’adapter.

Les municipalités peuvent agir sur plusieurs fronts afin de diminuer les émissions des gaz à effet de serre (GES). Elles peuvent, par exemple :

* Faire la promotion et soutenir les initiatives des transports collectifs et actifs : gratuité des transports collectifs, amélioration de l’offre de transport en commun, électrification du parc d'autobus, aménagement de pistes cyclables et de rues piétonnes, réduction de la quantité de stationnements pour les autos;
* Préserver et protéger les milieux naturels, humides et boisés;
* Réglementer le secteur du bâtiment (normes de construction) et améliorer l’efficacité énergétique des bâtiments;
* Imposer des règles afin de réduire la quantité de déchets des secteurs industriels et commerciaux;
* Créer des infrastructures en lien avec les changements climatiques : réduction des îlots de chaleur, création de parcs, aménagement pour capter les eaux de pluie, etc. ;
* Bannir les contenants de plastique ou les sacs en plastique à usage unique sur leur territoire;
* Réduire l’étalement urbain;
* Protéger les zones agricoles.

Globalement, la responsabilité des municipalités est d’assurer le bien-être des citoyens et citoyennes et d’assurer un environnement sain. En ce sens, si la volonté politique est présente, elles ont le pouvoir d’arrêter des projets ayant un impact négatif sur l’environnement et la qualité de vie des gens.

## **Logement**

Une crise du logement sévit actuellement dans toutes les régions du Québec. Bien que le logement soit une compétence partagée entre tous les paliers de gouvernement, les municipalités sont à l’avant-plan pour défendre le droit au logement. Les outils, responsabilités et compétences dont elles disposent sont non-négligeables.

En voici quelques exemples :

* Les municipalités peuvent modifier le zonage pour le développement résidentiel et inclure des exigences en matière de logement social;
* Les municipalités peuvent émettre des règlements pour empêcher les logements touristiques de type Airbnb;
* Elles sont responsables de s’assurer de la salubrité des logements locatifs;
* Elles ont le pouvoir d’adopter des politiques et des règlements sur la salubrité, ce qui leur permet d’appliquer des mesures coercitives contre les propriétaires délinquants;
* Elles peuvent acquérir des terrains pour des projets de logement social.

Puisque les municipalités sont financées en majeure partie par la taxe foncière, il est plus avantageux pour elles de favoriser la construction domiciliaire par des promoteurs privés que d’investir dans le logement social.

En matière d’itinérance, les municipalités ont également des pouvoirs importants. Leur approche face à cet enjeu, pouvant osciller entre soutien, tolérance ou répression, peut avoir un grand impact dans la vie des personnes en situation d’itinérance. Par exemple: la ville tolère-t-elle les campements ou ordonne-t-elle plutôt leur démantèlement? La municipalité finance-t-elle ou est-elle ouverte à diverses ressources sur son territoire, comme des haltes chaleur ou fraîcheur? Les personnes en situation d’itinérance sont-elles tolérées ou font-elles face à de la répression dans la rue, les parcs ou le transport commun?

## **Transport collectif**

Le transport collectif est **un service essentiel**. Il permet à toutes les personnes de se déplacer pour se rendre au travail ou à l’école, se chercher un emploi, aller à un rendez-vous médical, visiter la famille et les amis ou encore avoir accès aux loisirs. Il joue également un rôle crucial dans la vie des personnes à faible revenu. Malheureusement, ce sont les premières personnes à devoir renoncer à ce service lorsqu’il y a des hausses de tarifs. Ces hausses limitent leurs déplacements, augmentent leur isolement et diminuent ainsi l’exercice de leurs droits.

Dans plusieurs municipalités rurales, aucun service de transport en commun ou collectif, intermunicipal ou interrégional, n’est même disponible. Et quand il l’est, il n’est pas toujours adéquat. C’est une problématique complexe en milieu rural étant donné la grandeur du territoire et la faible densité de population.

Pour éviter des situations d’exclusion sociale et pour avoir un réseau de transport **collectif réellement accessible**, les municipalités pourraient instaurer un gel des tarifs ou même **la gratuité**. La tarification sociale est également de plus en plus étudiée et populaire. Elle consiste à moduler les tarifs selon les revenus et les conditions des personnes. Plusieurs municipalités au Québec ont commencé à la mettre en place.

Les municipalités doivent également se préoccuper davantage de l’adaptation des transports collectifs pour les personnes en situation de handicap. Beaucoup d’organismes et de mouvements populaires militent depuis des années pour une **accessibilité universelle** au transport collectif.

Le transport collectif joue également un rôle structurant dans l’aménagement d’une municipalité. Il rend la municipalité plus conviviale, car il favorise la mobilité des personnes, leur proximité avec les services ainsi que leur participation à la vie publique. Le transport collectif a un impact positif sur le droit à la participation politique et à l’occupation de l’espace public.

## **Droit de manifester**

Une vie démocratique saine et vive vient avec la possibilité de faire respecter nos droits démocratiques, dont les droits de rassemblement et de manifestation. Pourtant, plusieurs municipalités au Québec adoptent des règlements qui restreignent nos droits et utilisent les forces policières pour les appliquer. Toutefois, ces droits sont garantis par les chartes des droits et libertés canadienne et québécoise. Les tribunaux québécois ont reconnu que pouvoir manifester son opposition est essentiel dans une démocratie.

La Ligue des droits et libertés (LDL) a répertorié plus de 64 règlements municipaux qui limitent et compliquent l’exercice du droit de manifester dans différentes régions de la province. En voici quelques exemples :

* Divulgation de l’itinéraire de la manifestation;
* Obtention d’un permis pour tenir une activité ou faire une action politique dans l’espace public;
* Interdiction de faire du bruit;
* Interdiction d’affichage;
* Interdiction de se couvrir le visage ou de porter un masque.

Manifester est un moyen d’expression public essentiel et est un droit ! Plusieurs groupes de personnes militantes remettent en question la validité constitutionnelle de ces règlements dans leur municipalité et se mobilisent pour les contester.

## **Égalité**

Encore aujourd’hui, des inégalités persistent dans la société québécoise, tant sur le plan social ou économique. Le racisme systémique est toujours présent et la masculinité toxique gagne en popularité. Les personnes à l’intersection de plusieurs discriminations, comme les personnes immigrantes, autochtones ou issues des communautés LGBTQ+ vivent plus d’oppression et de violence dans leur vie quotidienne, ce qui ajoute une barrière à leur participation publique et politique.

Les municipalités peuvent contribuer à un climat social et politique moins violent et ainsi favoriser le droit à l’égalité. En voici quelques exemples :

* Lutter contre l’homophobie et la transphobie;
* Reconnaître le racisme systémique et lutter contre celui-ci;
* Élaborer des plans de lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes issues de la diversité sexuelle et de genre;
* Mettre un frein aux interpellations policières (source : <https://liguedesdroits.ca/mettre-fin-a-la-pratique-arbitraire-des-interpellations-est-un-imperatif/>)
* Définancer la police et rediriger les sommes vers des programmes sociaux ou des initiatives communautaires ;
* Rendre les lieux et les espaces publics accessibles et inclusifs;
* Assurer une plus grande représentativité parmi les personnes candidates présentées lors des élections municipales;
* Les politiques municipales doivent tenir compte des réalités des communautés marginalisées.

|  |
| --- |
| Réflexion…Les politiques d’égalité adoptées par plusieurs municipalités ont-elles eu des impacts concrets? |

## **Culture, sport et loisir**

Les municipalités au Québec jouent un rôle essentiel dans le domaine du sport, des loisirs et de la culture. On pense ici à l’accès public aux parcs, aux piscines, aux pistes cyclables, aux bibliothèques, aux salles de spectacles et aux centres culturels.

Les municipalités contribuent à démocratiser l’accès à ces services essentiels qui contribuent à leur tour au bien-être général de la population. Ce n’est pas rien ! Sans ce soutien et ces services, ce n’est pas tout le monde qui aurait aussi facilement accès physiquement et financièrement à l’offre culturelle ou sportive. Par exemple, une personne en situation de handicap qui va voir une exposition à la maison de la culture universellement accessible ou une famille à faible revenu qui a accès gratuitement à l’heure du conte à la bibliothèque ou à une pièce de théâtre ou un spectacle musical au parc de son quartier.

Les municipalités du Québec sont des acteurs clés du développement culturel local. Elles ont le pouvoir et la responsabilité de :

* Soutenir la création, la production et la diffusion artistiques.
* Favoriser l’accès à la culture pour toutes les citoyennes et citoyens.
* Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel de leur communauté.
* Développer des infrastructures et des services culturels adaptés aux besoins
* Intégrer la culture dans leur vision globale de développement territorial.

# 5- Les relations entre les municipalités et les organismes communautaires

En tant qu’organisme communautaire autonome, nous sommes souvent appelés à collaborer avec nos municipalités. Après tout, nous avons des objectifs communs: s’assurer du bien-être de toutes et tous et favoriser une communauté épanouie. Voici quelques pouvoirs que possèdent les municipalités en ce qui concerne les groupes en action communautaire et les causes qu’ils défendent:

* Émettre des règlements qui encadrent ou contraignent les manifestations;
* Créer ou adhérer à des programmes qui visent le bien-être de populations vulnérables comme les personnes aînées et les familles à faible revenu;
* Financer les organismes communautaires qui servent la population sur leur territoire.
* Modifier le zonage sur leur territoire afin de faciliter ou décourager la construction ou la présence d’organismes communautaires et de logements sociaux;
* Adopter une politique de participation publique qui favorise la consultation des citoyennes et des citoyens dans les décisions politiques.

**Des idées d'actions pour s'impliquer auprès du palier politique municipal et l'influencer:**

* + Aller rencontrer les personnes élues afin de faire connaître votre organisme ainsi que votre impact sur la communauté;
  + Bien comprendre les structures pour s’adresser aux bonnes personnes et être efficaces dans les interventions;
  + Créer ou se joindre à un comité citoyen afin d’augmenter la participation citoyenne;
  + S’adresser aux instances administratives qui ont, bien souvent, plus d’influence que ce que l’on peut penser afin qu’elles poussent nos dossiers en notre faveur;
  + Faire des actions et des manifestations dans vos municipalités interpellant vos personnes élues;
  + Profiter du momentum des élections pour faire connaître vos besoins et vos revendications.

|  |
| --- |
| ATTENTION:  Votre municipalité doit respecter votre autonomie. Cela veut dire qu’elle ne peut siéger sur votre conseil d’administration ni vous demander de reddition de compte trop lourde. Elle doit également respecter la confidentialité des gens qui fréquentent votre organisme. |

# 

# 6- Participez à la vie démocratique de votre municipalité

**La démocratie, c’est aussi entre les élections!**

La démocratie dépasse la journée des élections où l’on vote pour les personnes qui vont nous représenter pendant quatre ans. Entre deux élections, on doit rester actives et actifs si l’on veut vivre dans une démocratie qui répond à nos besoins et qui correspond à nos espoirs. Il existe plusieurs manières pour les citoyens et les citoyennes de faire entendre leur voix.

**Impliquez-vous dans un groupe communautaire**

De nombreux groupes communautaires offrent des activités d’éducation populaire pour aider les citoyens et les citoyennes à s’approprier les enjeux locaux et régionaux et à se mobiliser pour poser des gestes collectifs dans le but de faire changer les choses.

**Séances du conseil municipal**

Toutes les séances du conseil municipal sont publiques, vous pouvez donc y assister pour prendre connaissance des décisions et des dossiers en cours. Vous pouvez également prendre la parole et poser des questions.

**Consultations publiques**

Une autre façon de faire entendre votre voix est de participer aux consultations publiques sur certains projets ou dossiers de votre municipalité. La consultation publique doit favoriser le dialogue et le partage d’expérience en toute égalité entre les spécialistes et la population.

**Comité de quartier**

Les comités de quartier ou comités citoyens sont des entités indépendantes, rassemblant des personnes résidentes d’un secteur donné autour de l’objectif commun d’améliorer la qualité de vie du quartier ou de la municipalité.

# 7- Atelier “ Ma participation citoyenne ”

|  |
| --- |
| Objectif : Prendre conscience de notre pouvoir d’agir  Durée : 30 minutes  Type d’atelier : Discussion en 3 étapes :  1- Baguette magique  2- Moyens pour s’y rendre  3- Actions individuelles et collectives |

**Étape 1 : Baguette magique**

Poser la question suivante aux personnes participantes : **Imaginons que nous ayons une baguette magique et que nous ayons la possibilité de changer quelque chose dans notre municipalité.** Ça peut être d’améliorer ou de mettre sur pied un service ou de changer une réglementation. **Qu’est-ce que vous changeriez?**

Écrire les réponses sur un tableau ou un gros carton et demander à une personne participante dans la salle de les prendre en note sur un papier (si vous désirez en conserver des traces).

**Choisir collectivement** une action sur laquelle nous allons nous pencher (par exemple : j’aimerais améliorer le système de transport en commun dans ma ville).

**Étape 2 : Moyens**

Poser la question suivante aux personnes participantes : **Qu’est-ce qui doit changer et que devrait-il se passer pour que ce changement arrive?** (exemple avec les transports en commun : augmenter les heures de service, augmenter les points de service, changer de parcours, etc.)

Écrire les réponses sur un tableau ou un gros carton et demander à une personne dans la salle de les prendre en note.

**Choisir collectivement** une action sur laquelle nous allons nous pencher.

**Étape 3 : Action**

Que puis-je faire en tant qu’individu pour faire avancer ce dossier ? (écrire une lettre ouverte, téléphoner au service de transport, parler avec ma conseillère ou mon conseiller municipal, etc.)

Que pouvons-nous faire comme groupe ou collectif pour faire avancer ce dossier ? (aller au conseil municipal, organiser une action, une manifestation, faire du tractage dans notre municipalité, écrire une lettre ouverte, etc.)

Choisir ensemble une action et, si possible, démarrer les démarches en groupe. Par exemple, demander à un petit groupe de se porter volontaire pour écrire la lettre ouverte, écrire ensemble un message à notre conseiller ou conseillère, etc.

# Pour en savoir plus

* Élections municipales 2025 : [www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/](http://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/)
* Les élections municipales 2025, Le curieux : <https://docs.electionsquebec.qc.ca/ORG/6319ef5c677fc/ZED_Le-curieux-fr.pdf>
* Les élections municipales 2021, Le curieux :

<https://lecurieux.info/les-elections-municipales-octobre-2021-hors-serie/>

* Élections municipales 2021 : les faits saillants, Gouvernement du Québec : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/elections/NAP\_Elections2021\_FaitsSaillantsElus.pdf
* L’organisation municipale au Québec en 2024, Gouvernement du Québec : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation_municipale/organisation_territoriale/BRO_organisation_municipale.pdf>
* Parcours de la candidate 2025, Table des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches – : <https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:VA6C2:8401948c-01c6-4d0b-8225-e980fc2827c3?viewer%21megaVerb=group-discover>
* Personnes candidates, Directeur général des élections : [www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/](http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/)
* Union des municipalités du Québec (UMQ) :<https://umq.qc.ca>
* Fédération québécoise des municipalités :<https://www.fqm.ca/>
* Front d’action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) :[www.frapru.qc.ca](http://www.frapru.qc.ca)
* Regroupement des comités logements et association des locataires du Québec : <https://rclalq.qc.ca/> ou <https://locataire.info/>
* Ligue des droits et libertés :<http://liguedesdroits.ca/> et <https://liguedesdroits.ca/le-droit-de-manifester/#:~:text=Le%20droit%20de%20manifester%20est,ce%20guide%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20produit>.)
* Observatoire sur le développement régional et l’analyse différenciée selon les sexes : [www.oregand.ca/](http://www.oregand.ca/)
* Eve-Lyne Couturier, Fiscalité municipale : une réforme nécessaire pour une transition juste. IRIS, Juin 2021.
* Ville amie des monarques : <https://fr.davidsuzuki.org/passez-a-laction/agissez-localement/effet-papillon/ville-amie-des-monarques/>
* [Données relatives à l’élection générale municipale 2021 : compilation et traitement statistique](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/elections/POR_StatistiqueElectionsMun2021.pdf)
* Plus de femmes au pouvoir au Québec, mais pas encore la parité, Radio-Canada : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1838329/femmes-pouvoir-quebec-municipales-parite#:~:text=Selon%20les%20r%C3%A9sultats%20encore%20provisoires,%2C1%20%25%20des%20%C3%A9lus%20municipaux>
* FRACA Montréal, Plateforme de revendications communautaires : notre ville, nos droits! <https://liguedesdroits.ca/le-droit-de-manifester/#:~:text=Le%20droit%20de%20manifester%20est,ce%20guide%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20produit>

# Pour organiser un atelier ou une activité dans votre organisme, renseignez-vous auprès de votre table régionale d’éducation populaire :

AGÉPA - Centre- du-Québec

819-795-4441 | direction@agepa.qc.ca

[www.agepa.qc.ca](http://www.agepa.qc.ca)

MÉPAC - Saguenay-Lac-Saint-Jean

418-758-1628 | direction@mepac.net

[www.mepac.qc.ca](http://www.mepac.qc.ca)

MÉPAL - Lanaudière

450 752-4700 | [coordo@mepal.net](mailto:coordo@mepal.net)

[www.mepal.net](http://www.mepal.net)

RÉPAC-03-12

Québec et Chaudière-Appalaches

418-523-4158 | repac@repac.org

[www.repac.org](http://www.repac.org)

RÉPAT - Abitibi-Témiscamingue

819-762-3114 | info@lerepat.org

[www.lerepat.org](http://www.lerepat.org)

ROÉPAM - Mauricie

819-379-2889 | roepam.mauricie@gmail.com

[www.roepam.ca](http://www.roepam.ca)

Table des groupes populaires de la Côte-Nord

418-589-2809 | table@groupespopulaires.org

TROVEP de l’Estrie

819-566-2727 | info@trovepe.com

[www.trovepe.com](http://www.trovepe.com)

TROVEP de la Montérégie

450-443-9330 | coordotrovepm@gmail.com

[www.trovepm.org](http://www.trovepm.org)

TROVEP de Montréal

514 527-1112 | coordo@trovepmontreal.org

[www.trovepmontreal.org](http://www.trovepmontreal.org)

TROVEP de l’Outaouais

819-771-5862 | coordination.trovepo@outlook.com

[www.trovepo.org](http://www.trovepo.org)